



## Compte rendu de séance du conseil municipal du 19 juin 2025

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie Jourdil, Sandrine Monnier Demouge, Nathalie Pouillet, Catherine Cuenot, Emmanuel Vergon Tripard, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Cédric Girod, Régis Garnier, Arnaud Doyen, Emmanuel Echemann, Christian Roy.

**Avaient donné procuration** : Gérard Jacob à Arnaud Doyen, Gisèle Vallon à Régis Garnier

**Etaient excusés** :

**Etait absente non excusée** : Stessie Leprêtre

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 11 - Nombre de votants : 13

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025 est adopté à l'unanimité.**

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant),
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant),
- Convention Pass'sport et culture
- Cartes jeunes
- Régie de recettes : avenant à l'acte constitutif
- Groupement de commandes des mesures du gaz radon
- Questions diverses

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Aucune

### **Convention Pass'sport et culture**

M le Maire présente la convention de promotion auprès des jeunes de la pratique des activités culturelles et sportives au sein d'associations de la CCVS.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au développement physique et intellectuel des enfants et des adolescents domiciliés dans le ressort de la communauté de communes, que leur épanouissement peut notamment ressortir de la pratique d'activités culturelles et sportives, il est proposé ce qui suit :

Il est arrêté ce qui suit :

*Article 1<sup>er</sup> – Favoriser l'accès des jeunes à la pratique d'activités culturelles et sportives*

La commune et la communauté de communes s'engagent conjointement à favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives associatives par les jeunes.

*Article 2 – Les modalités d'action*

La commune et la communauté de communes financeront tout ou partie de l'inscription annuelle d'un mineur à une association culturelle ou sportive, en versant directement leurs participations à ladite association.

*Article 3 – Le public cible*

Les jeunes dont la pratique culturelle ou sportive sera favorisée, devront répondre aux exigences suivantes, lors de leur inscription :

- être âgés de 3 à 18 ans,
- être domiciliés dans la commune de Anjoutey, ou être en garde alternée chez l'un des deux parents domicilié dans la commune.

*Article 4 : Les associations considérées*

Les associations subventionnées proposent des activités culturelles ou sportives, sans exigence particulière quant à la localisation de l'activité pratiquée ou du siège de la structure.

*Article 5 : Les modalités financières*

L'aide de la commune, comme celle de la communauté de communes, seront versées sans condition de ressources, à concurrence des frais d'inscription annuels et dans la limite des plafonds suivants :

- pour la commune : 15€ par an et par enfant,
- pour la communauté de communes 15 € par an et par enfant.

Si l'inscription devait s'avérer moins élevée que le cumul des deux plafonds susmentionnés, les participations respectives de la commune et de la communauté de communes seraient proratisées en fonction des plafonds ci-dessus.

Une seule inscription annuelle sera prise en considération pour chaque enfant ou adolescent.

La participation de chaque entité sera versée à l'association, sur présentation :

- d'une(des) attestation(s) dûment complétée(s) par la(les) famille(s), et signée par la mairie,
- d'un relevé d'identité bancaire de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention pour l'année 2025-2026 c'est-à-dire la modification de l'aide de la commune de 15€ par an et par enfant et non plus 10€ par an et par enfant
- autorise le Maire à signer la convention.

### **Cartes Avantages Jeunes**

Nous permettons aux enfants et aux jeunes de notre commune de bénéficier de la carte Avantages Jeunes 2025-2026. Les nombreuses réductions qu'elle propose sont particulièrement utiles et peuvent assurément aider le plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose de reconduire le partenariat pour l'édition 2025-2026.

La carte 2025-2026 sera vendue au tarif de 9€.

Les années précédentes, la commune prenait en charge le montant de 4€, pour un prix de vente de 4€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention de partenariat Carte Avantages Jeunes avec Belfort Information Jeunesse.
- de donner son accord pour l'achat de cartes Avantages Jeunes.
- de fixer à 5 euros le prix de vente de la Carte Avantages Jeunes.
- de prendre en charge une participation d'un montant de 4 euros

### **Régie de recettes : avenant modificatif à l'acte constitutif**

Il est demandé de modifier l'arrêté municipal de constitution de la régie de recettes, afin de permettre le paiement des produits par carte bleue.

Après en avoir discuté l'assemblée présente vote à l'unanimité la modification de l'arrêté municipal de constitution de la régie de recettes.

### **Groupement de commandes des mesures du gaz radon**

Suite à une inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) sur la prise en compte du radon, inspection à faire auprès de la CCVS, des mesures de présence du radon seront à faire à l'école communale d'Anjoutey, les mesures du radon n'ayant pas été depuis moins de 10 ans. A savoir que le Nord du Territoire de Belfort est une zone potentielle de gaz radon, gaz cancérigène

Si la commune d'Anjoutey le souhaite, il est proposé la constitution d'un groupement de commande avec la CCVS pour la réalisation de mesure du gaz radon afin de mutualiser l'intervention d'un bureau de contrôle agréé et de définir si nécessaire les méthodes (aération, ventilation) pour lutter contre le radon.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour mesures de gaz radon
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la Commune, ainsi que tout document relatif à ce marché dans la cadre de la passation des commandes par la commune d'Anjoutey.

### **Location de la tente bleue de 50 m<sup>2</sup>**

La CCVS a besoin pour la centre aéré de juillet 2025 de l'installation d'une tente pour accueillir les jeunes inscrits au centre aéré. Cette tente doit être très solide.

Le coût de location est de 600 euros TTC comprend :

- Montage, amarrage, démontage
- Surveillance en cas d'orage (éventuellement démontage ou repli)
- Réparation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la tente bleue à 600 euros TTC.

## Questions diverses

### **Avancement de la mise en oeuvre du photovoltaïque aux ateliers communaux**

Coop Solaire Nord Franche-Comté est une société créée en 2022 à Bavilliers et qui a pour objet de produire de l'électricité solaire photovoltaïque "citoyenne" sur de grandes toitures de bâtiments situés dans le Nord Franche-Comté (publics et privés).

Tous les associés sont actuellement bénévoles. Coop Solaire est membre du réseau national Energie Partagée.

Pour le projet d'Anjoutey, Coop Solaire louera pendant 25 ans à la commune d'Anjoutey la toiture des ateliers municipaux via un bail civil ou emphytéotique. Une promesse de bail a été signée en 2024 avec en annexe un projet de bail (en pj).

Cette toiture accueillera des panneaux solaires photovoltaïques en sur-imposition (99 kWc, 500 m<sup>2</sup> environ). L'électricité produite sera vendue à EDF Obligation d'Achat et dans la mesure du possible, les associés de la Coop souhaiteraient pouvoir monter une opération d'autoconsommation collective pour fournir de l'électricité à des particuliers, collectivités, entreprises situés à proximité de la centrale solaire (zonage réglementé).

Une étude de structure a été réalisée par le bureau d'études INGB à Belfort et a validé la faisabilité technique (portance charpente/couverture).

Le dossier de demande de raccordement au réseau auprès d'Enedis a été déposé. Il est complet et nous sommes en attente d'une prise de contact d'un agent Enedis pour une visite sur site, étude et chiffrage pour le raccordement au réseau.

Pour les assurances, notre société citoyenne Coop Solaire Nord Franche-Comté souscrira plusieurs garanties avant et après la réception des travaux (guide la MAIF en pj).

Par rapport aux risques potentiels pour la commune/ateliers municipaux, nous prendrons notamment la garantie RC exploitation (décrite dans le guide de la MAIF)

Pour la prise en compte du risque incendie, vu avec l'installateur, la coop suivra les recommandations des SDIS avec à minima cheminement de câbles et onduleurs à l'extérieur du bâtiment, bouton poussoir de coupure associé à l'onduleur, affichettes et plans pour faciliter accès aux pompiers si besoin, etc

L'étude est positive. La Coop solaire recherche des financements. Les travaux de pose de panneaux photovoltaïques devraient commencer fin 2025.

Il sera intéressant d'étudier de l'autoconsommation électrique pour les bâtiments communaux.

### **Balade Gourmande des 4 Villages**

Organisée par des associations d'Anjoutey, Etueffont, Rougemont-le-Château et Saint-Germain-le-Châtelet, elle sera le dimanche 1er juin 2025 la balade gourmande a été un succès avec 403 participants.

### **Tour de table des Elus :**

Pourquoi pas un relais colis « Mondial assistance » à la Mairie d'Anjoutey ? A étudier

### **Nouvelles de la Commune (y compris service technique) :**

### **Secrétariat de mairie :**

## **Travaux :**

### **A commencer**

- voirie

## **Vie sociale**

Nouveau : Cinéma d'Aujourd'hui le 30 août 2025

Fête de la musique : 28 juin – uniquement ASNT

## **Manifestations**

- Marche gourmande : 1er juin
- Fête du village et vide grenier : dimanche 7 septembre (toujours le 1er week end de Sept.)
- Expositions peintures : 22 et 23 Novembre 2025

## **Comité des fêtes**

### **Dates des BM et CM à venir :**

#### **Dates des bureaux municipaux :**

- 04/09/2025
- 02/10/2025
- 06/11/2025
- 04/12/2025

#### **Dates du Conseil municipal 2025 :**

- 18/09/2025
- 16/10/2025
- 19/11 (mercredi car jeudi pot des bénévoles)
- 18/12

Les sujets ayant été épuisés, fin du conseil municipal à 22h00.